



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 22 juin 2017

Monsieur le Préfet des Landes  
s/c de M. Le Secrétaire général de la Préfecture  
24 rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique

Objet : Arrêté autorisant la société S.C.I. IMADOUR à réaliser la création d'un hypermarché Leclerc sur la commune d'Aire Sur l'Adour - mesures compensatoires

Monsieur le Préfet,

Les mesures compensatoires au niveau de la zone industrielle du Leclerc Aire sur l'Adour n'ont toujours été mises en place.

Notre correspondant local avait commencé à réaliser une étude et un dossier photographique. Malheureusement, victime d'un AVC, notre ami est décédé sans avoir pu finaliser son dossier.

Toutefois il m'avait exposé son analyse : la création d'une zone humide n'a abouti qu'à la création d'une friche sèche. Quant aux abris piscicoles, ils ont été détruits dès leur construction à la suite d'une crue. Les mesures de protection du lotier hispide (*Lotus angustissimus*) semblent insuffisantes ...

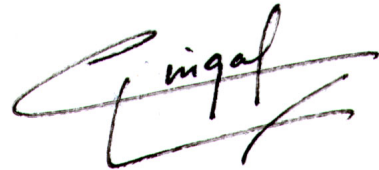
**J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir nous indiquer ce que l'administration compte faire pour que l'arrêté soit respecté. La SEPANSO demande que les engagements soient tenus et pérennes.**

Permettez-moi de rappeler que nous avons émis des doutes sur ce projet de zone industrielle à chaque fois que l'occasion nous en était donnée (Observations adressées à M. Philippe Corrège, commissaire enquêteur le 26 septembre 2011. Nous écrivions, par exemple : « ... *Le projet pose divers problèmes environnementaux comme chacun aura pu le constater à la lecture de l'avis de l'autorité environnementale. La SEPANSO soutient totalement cet avis d'autant plus pertinent que celui-ci a été rédigé avant les grosses pluies qui ont sinistré la commune d'Aire-Sur-L'Adour au début du mois de septembre 2011 (une cinquantaine de millimètres d'eau en très peu de temps.* ») : un simple examen de la cartographie prouvait que le ruisseau serait sévèrement impacté. Lors du CODERST, le rapporteur a souligné ces impacts (rapport du 10/10/2011), mais il a proposé un avis favorable au motif que le projet d'arrêté préfectoral n'autorisait le projet que sous réserves du respect des prescriptions techniques figurant dans le projet d'arrêté.

.../...

Lors de la discussion M. Robert Cabé, encore maire et conseiller général, avait raillé ... Peut-être serait-il opportun d'attirer son attention sur ce dossier puisqu'il a encore la responsabilité de diriger la Communauté de communes.

En vous remerciant pour votre action qui doit permettre que les mesures compensatoires prévues soient réalisées, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal' with a stylized flourish underneath.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>